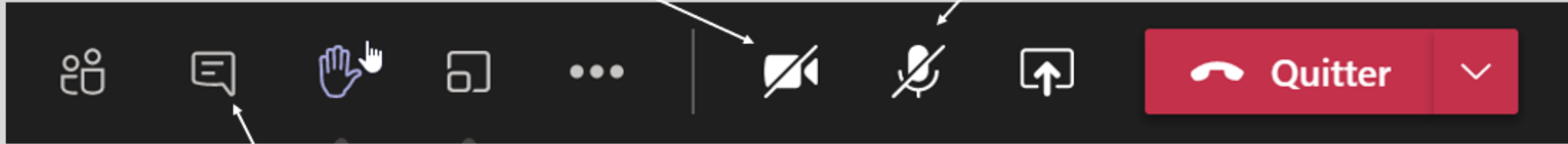


Appel à projets 2026

Webinaire : 06/01/2026

Pour le confort de tous,
pendant les interventions

Merci d'éteindre votre
micro et votre **caméra**



Si vous avez des
questions, vous pouvez les
poser dans le fil de
conversation ou....



SOMMAIRE

- Le cadre d'intervention de l'appel à projets
- Les principaux fonds mobilisés & montants attribués en 2025
- Comment vos projets sont-ils pris en charge, étudiés et notifiés ?
- Nouveautés de la rubrique « Porteurs de projets » du Caf.fr
- Les différents formulaires Excel
- Nous répondons à vos questions...

Chapitre 1

Le cadre d'intervention de l'appel à projets
&
Les principaux fonds mobilisés

L'objectif général des aides CAF aux partenaires

Les Caf, au-delà des prestations légales versées aux familles, mènent une **politique d'action sociale locale** visant à soutenir des projets et services au bénéfice des familles, des enfants, des jeunes et des territoires.

Cette action s'appuie sur les orientations du Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Gestion (**CPOG**)* de la branche Famille, sur des **fonds nationaux*** (prestations de services, aides réglementées), et sur des **fonds locaux*** définis par chaque CAF dans le cadre de son Règlement Intérieur d'Action Sociale (RIAS).

La Caf de la Charente-Maritime accompagne ses partenaires en finançant leurs projets

Cette **nouvelle campagne** d'appel à projets s'inscrit dans la continuité des modalités fixées par la Convention d'objectifs et de gestion 2023-2027. Les projets éligibles peuvent être portés par des acteurs associatifs, publics ou privés, qui gèrent ou développent des accueils ou des services à destination des enfants, des jeunes et des familles.

Le **Conseil d'administration** de la Caf de la Charente-Maritime décline une politique volontariste, favorisant équité, partage et co-construction dans le cadre des Conventions territoriales globales et du Schéma départemental des services aux familles.

Petite enfance

Le Plan d'Investissement pour l'Accueil du Jeune Enfant (Piaje)

Ce fonds soutient financièrement la **création** et la modernisation des structures de petite enfance. Il aide collectivités et gestionnaires à développer une offre d'accueil adaptée, équitable et de qualité pour les familles.

(Investissement)

Le fonds de modernisation des établissements (FME)

Ce fonds accompagne financièrement les structures sociales dans leurs projets d'investissement. Il soutient la **rénovation**, l'adaptation et l'innovation afin d'améliorer la qualité d'accueil, de renforcer la sécurité et de répondre aux besoins des usagers comme des professionnels.

(Investissement)

Le fonds « Publics et Territoires » (PFT)

Ce fonds contribue à accompagner les **besoins spécifiques et/ou non couverts des familles et des territoires**, afin d'améliorer la qualité des réponses apportées aux situations de vulnérabilité vécues par les familles.

(Fonctionnement - Investissement)

minimum
1500 €

Les principaux fonds utilisés pour soutenir vos projets

Le fonds national d'aide à l'investissement ALSH

Toutes les dépenses qui relèvent de la notion d'**investissement**, sont éligibles à l'aide à l'investissement (coûts fonciers et de terrain, mobilité douce, logiciels et matériel informatique, etc.).

(Investissement)

Le Fonds National Parentalité (Fnp)

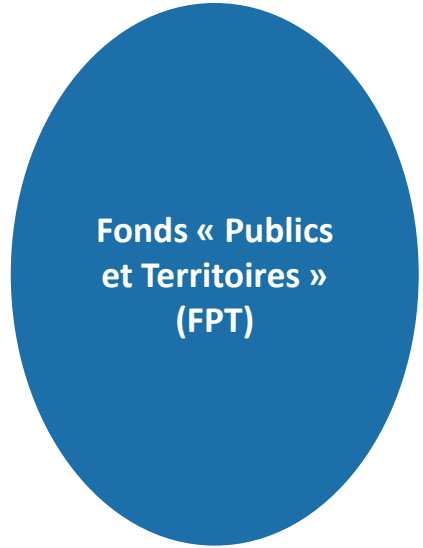
Ce fond soutient essentiellement des actions collectives d'échanges et d'entraide entre parents ; des activités et ateliers partagés « Parents-Enfants » et des actions de sensibilisation, de partage d'information, communication et capitalisation de l'information en direction des parents et des acteurs locaux de soutien à la parentalité.

(Fonctionnement)

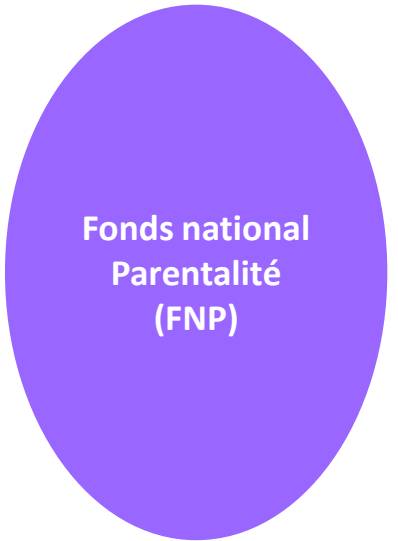
Les fonds locaux (Caf Charente Maritime)

Les fonds locaux sont des crédits d'action sociale non affectés à des dispositifs et des objectifs particuliers et dont l'utilisation est déterminée par chaque Conseil d'administration, dans le respect des objectifs institutionnels de la Branche.

(Investissement - Fonctionnement)



Les montants accordés à vos projets par fonds (campagne AAP 2025)



La Caf aux côtés de ses partenaires

Un seul appel à projet pour 2026

- ✓ 19 décembre 2025 au 16 janvier 2026 (inclus)
- ✓ Solliciter une aide au projet (fonctionnement ou investissement)
- ✓ Généralement en complément des prestations de service
- ✓ Nouveaux formulaires Excel 2026 pour solliciter vos demandes (incluant les projets de soutien à la parentalité & l'investissement Alsh)

Chapitre 2

Comment vos projets seront-ils...

- ✓ pris en charge
- ✓ étudiés
- ✓ et notifiés ?

Comme chaque année, la Caf de la Charente-Maritime lance **son appel à projets** visant à :

- développer et à pérenniser les offres de service aux familles,
- à réduire les inégalités territoriales et sociales sur le département
- et à soutenir l'innovation sociale.

**Présentation de la
campagne AAP 2026**



Un seul appel à projets sera proposé par la Caf de la Charente-Maritime pour l'année 2026.

Les formulaires disponibles

- **Fonctionnement** : 2 fichiers excel
 - Fonctionnement incluant les projets Parentalité
 - Itinérance
- **Investissement** : 2 fichiers excel
 - Construction
 - Hors construction
- **Temps Libre** :
 - 1 fichier excel unique (sorties et séjours familles, vacances enfants).

L'essentiel

Modalité de transmission : 1 projet = 1 formulaire = 1 courriel : aidespartenaires@caf17.caf.fr

Objet du mail : précisez impérativement la nature du projet :

- « AAP 2026 – Investissement + thématique »
- ou « AAP 2026 – Fonctionnement + thématique »
- ou « AAP 2026 – Temps Libre »

Nouveautés :

- ✓ Investissement mobilier > fournir 2 devis minimum
- ✓ Cofinancement obligatoire avec un tiers-financier

Plafond d'aide : max. 80 % du coût total > cofinancement d'au moins 20 % requis

Forme de l'aide : subvention et/ou prêt, sous réserve des enveloppes disponibles

Seuil minimal : aucune demande < 300 € n'est recevable

Dossier complet : tout projet incomplet sera retourné et devra être redéposé avant le 16 janvier 2026

Dates d'action : début et fin obligatoires pour priorisation en Commission

Achats anticipés : si vous devez effectuer des achats avant de connaître la décision de la Caf, une demande de dérogation par courrier doit être envoyée.

Bon à savoir

Les projets éligibles sont précisés sur caf.fr. > **Date limite de dépôt : 16 janvier 2026 (inclus).**

**Comment la
CAF prend en
charge votre
demande
d'aide au
projet ?**

Si votre projet ne répond pas à l'ensemble des critères d'éligibilité : la Caf vous informe de sa non-recevabilité par un courrier ou mail de notification

Si votre projet répond à l'ensemble des critères d'éligibilité :

- **La décision des administrateurs vous est notifiée** par courriel le mois suivant la commission d'action sociale

Suite à la réalisation de votre projet, vous devez nous adresser, au plus vite, le formulaire bilan/résultat complété, signé, et accompagné des pièces justificatives par mail (cette pièce conditionne l'accord de l'aide à l'investissement et de l'aide au fonctionnement, si renouvellement du projet).

Les services de la Caf et le Conseil d'administration porteront une attention accrue à :

- La complémentarité de l'aide sollicitée avec les éventuelles prestations de service existantes
- Le bilan du projet en cas de renouvellement (budget et réalisation)
- L'inscription de la demande dans les politiques locales (*> Chargés de Coopération de votre territoire ; Chargés de Conseils et de Développement Caf*)
- La dimension partenariale du projet présenté
- La prise en compte des besoins spécifiques des familles
- Une accessibilité financière du projet à toutes les familles
- Au territoire concerné (QPV, ZRR)
- Selon les projets : au taux de couverture (accueil du jeune enfant) et potentiel financier par habitant ([Pofi](#)) du territoire de compétences.



Chapitre 3

Nouveautés de la rubrique « Porteurs de projets » du Caf.fr

Les différents formulaires Excel

Nouveautés de la rubrique « Porteurs de projets »

The screenshot shows the website interface with the following elements:

- Navigation Bar:** Home, Actualités, Offres et services (highlighted), Etudes et international, Presse, Nous connaître, Emplois et carrières, Innovation.
- Top Bar:** caf·fr logo, Allocataires, Professionnels, Contraste, Caf - 17, Mon Compte, Search.
- Left Sidebar:** Offres et services, Accompagnement des allocataires, Dispositifs de soutien aux partenaires (with a red box around 'Partenaires locaux'), Services en ligne.
- Main Content:** 'La Caf à vos côtés' grid with categories: Partenaires d'accueil, Parentalité, Petite enfance, Enfance et jeunesse, Le schéma départemental des services aux familles, Logement, Porteurs de projet, Partenariat Caf et collectivités.
- Annotations:** A red arrow points from 'Partenaires locaux' to 'Porteurs de projet'. A green callout box says 'Penser à s'identifier : 17000'.

Les formulaires disponibles

- **Fonctionnement** : 2 fichiers excel
 - Fonctionnement incluant les projets Parentalité
 - Itinérance
- **Investissement** : 2 fichiers excel
 - Construction
 - Hors construction
- **Temps Libre** :
 - 1 fichier excel unique (sorties et séjours familles, vacances enfants).



Rappels :



Pour que votre formulaire puisse être instruit :

- ne pas copier/coller dans un autre document
- enregistrer seulement en format .xlsx ou .xls (Excel) et non en .ods (OpenOffice)



AAP_2026_AIDE_TEMPS_LIBRE_0(1).xlsx
Terminé — 72,7 Ko



AAP_2026_INVESTISSEMENT_HORS_CONSTRUCTION(1).xlsx
Terminé — 101 Ko



AAP_2026_ITINERANCE(1).xlsx
Terminé — 115 Ko



AAP_2026_FONCTIONNEMENT(1).xlsx
Terminé — 116 Ko



AAP_2026_INVESTISSEMENT_CONSTRUCTION(1).xlsx
Terminé — 112 Ko



Nous répondons à
vos questions ...

